

**ARRETE 7.2024**  
**REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION**

Le Maire de la commune de Salomé,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande présentée par la société Noréade, pour la fermeture provisoire de la rue de Pasteur suite à une fuite d'eau dans le réseau sous-terrain.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours.

Vu l'intérêt général ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des travaux cités ci-dessus, la circulation sera réglementée comme ci-après à compter du 19 janvier 2024 :

- Interdiction de circulation à tout véhicule dans les rues ci-dessous :
  - Intersection de la rue de l'Égalité et rue Pasteur.
  - Intersection de la rue Simone Veil et rue Pasteur.

**Article 2** : La déviation sera mise en place par le service technique de la commune.

**Article 3 :**

- Monsieur le Directeur Général des services de la mairie de Salomé
  - Monsieur le Commandant brigade de Gendarmerie de La Bassée
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 19 janvier 2024

Pour le maire empêché,  
le 1er Adjoint  
Gauthier Gavory

